

Faire vivre le droit aux vacances pour tous



En 2001, l'Unat et les organisations syndicales CGTC, CFDT, CFTC, CGC, FO, s'engageaient par une déclaration commune en faveur de l'accès aux vacances pour tous. Des outils pour cela sont à la disposition des CE :

Le partage de patrimoine

Votre CE est propriétaire d'un patrimoine immobilier ou bien il a acheté des lits dans des équipements de vacances ? Vous pouvez en optimiser l'utilisation en l'ouvrant à des familles extérieures.

Le 1 % solidarité

Légalement prévu depuis 2001 (*Article L2323-87 du Code du Travail*), il permet d'affecter directement des ressources à la solidarité.

***Avec ses partenaires et le réseau Vacances Combattre l'exclusion*,
Destination Partage s'implique pour faire vivre le droit aux vacances
et vous aide à monter des opérations contre l'exclusion***

*Le réseau Vacances combattre l'exclusion, dont Destination Partage fait partie, regroupe des acteurs du monde associatif et du tourisme comme les Restos du cœur, Accueil paysan, AEC vacances, ATD quart-monde, Vacances ouvertes, Ternelia, le Secours catholique, l'Unaf, les Petits frères des pauvres, Vacances et familles, Emmaüs...

DESTINATION 
PARTIR TOUS
PARTIR MIEUX *partage*